

M. le président suppléant: Nous avons terminé l'examen des prévisions budgétaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Le comité passera maintenant à l'examen des prévisions budgétaires du ministère des Mines et des Relevés techniques.

MINISTÈRE DES MINES ET DES RELEVÉS
TECHNIQUES

1. Administration centrale, y compris l'exécution de la loi sur les explosifs et la cotisation du Canada à titre de membre de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, \$2,191,000.

L'hon. W. M. Benidickson (ministre des Mines et des Relevés techniques): Monsieur le président, je suis heureux de cette occasion, tout comme j'ai été heureux de l'occasion qui m'a été donnée à la dernière session, de faire rapport sur l'activité du ministère des Mines et des Relevés techniques. Je prends très humblement la parole devant cette assemblée, car une grande partie du travail du ministère est de nature technique et professionnelle.

J'ai constaté que quelque 300 employés détenaient des doctorats accordés par diverses universités dans des domaines techniques et spécialisés. Je désire donner au comité l'assurance que j'ai été heureux, à titre de représentant du Parlement et de la population canadienne, de diriger ce ministère, car j'ai constaté que les fonctionnaires accordent le plus grand respect à nos vœux et désirs. Ils sont toujours prêts à se soumettre aux volontés de notre Parlement démocratique, malgré leurs grands talents et leurs connaissances techniques.

Le ministère porte le nom de ministère des Mines et des Relevés techniques mais, au cours des voyages que j'ai effectués dans tout le Canada depuis qu'on m'a confié ce poste, on m'a habituellement désigné comme le ministre des Mines. Je tiens à assurer à mes collègues que j'ai appris que je n'étais pas le ministre des Mines. En effet, à peine le quart de notre effectif est affecté à l'industrie minière. Si l'on consulte l'annuaire téléphonique du gouvernement, comme je l'ai fait lorsqu'on m'a nommé à ce poste, on constate rapidement que la Direction des mines englobe à peine le quart des fonctions administratives et le quart du personnel de ce ministère qui se met, en notre nom, au service de la population canadienne.

En plus de la direction des mines, certaines directions et plusieurs autres questions méritent également d'être examinées par le comité. En ce qui concerne les crédits en général, je crois que le ministère a été l'un des seuls qui n'a pas demandé des crédits supplémentaires à la Chambre l'an dernier. Je ne veux pas dire que nous en ferons autant cette année. Nous voulons réaliser un ou deux projets qui, croyons-nous, ne peuvent être retardés et nous devons peut-être de-

mander des crédits supplémentaires plus tard cette année. Si les honorables députés examinent les prévisions budgétaires de 1964-1965 et les comparent avec ceux de 1963-1964, compte tenu des majorations nécessaires, notamment pour les salaires, je crois qu'ils se rendront compte que nos nouvelles demandes au comité des subsides cette année sont fort modestes.

Je suis également comptable au Parlement de l'Office fédéral du charbon dont les crédits figurent à la page 228. La ligne de conduite n'est aucunement modifiée dans ce domaine. Il s'agit simplement d'évaluer le nombre de tonnes transportées en vertu de l'approbation statutaire déjà donnée par le Parlement.

Je pourrais peut-être résumer très brièvement l'activité déployée depuis mon dernier rapport au comité des subsides. J'ai dit que l'héritage de l'honorable député de Pontiac-Témiscamingue était en assez bon état. Il conviendra avec moi, je pense, que le ministère prête rarement à des controverses et que c'est un ministère de grande valeur, qui a, à mon avis, rendu de précieux services au pays.

Je reviens d'un séjour en Alberta, où j'ai assisté à la 21^e conférence annuelle des ministres des Mines des diverses provinces. Ces ministres ont cru un certain temps que leurs réunions ne devaient se tenir qu'au niveau provincial, mais au cours des trois dernières années, ils ont permis à des représentants fédéraux d'y assister à titre d'observateurs. En sa qualité de ministre, mon prédécesseur, l'honorable député de Pontiac-Témiscamingue, fut le premier représentant fédéral à être invité à ces conférences. J'estime que c'est là un indice de progrès. On comptait 400 représentants à la conférence de l'Alberta. Cette conférence, qui ne groupait d'habitude que les ministres provinciaux des Mines, leurs sous-ministres et leurs fonctionnaires, compte maintenant de nombreux représentants de l'industrie et autres, en relation avec les gouvernements provinciaux comme avec le gouvernement fédéral, et je pense que cette initiative est avantageuse pour tout le monde.

On n'accorde peut-être pas toujours à la production minière du Canada l'importance qu'elle mérite, mais elle atteint aujourd'hui environ trois milliards de dollars par année. Par conséquent, on a de plus en plus besoin de recherches scientifiques sur toutes les étapes de l'extraction, de l'utilisation et de la vente des minéraux et de leurs sous-produits. Notre ministère fait sa large part dans ce domaine. Dans certains autres aspects de notre tâche, surtout en ce qui a trait à la prospection et à l'exploration, on a amélioré et inventé des méthodes et des instruments de travail dont il faudrait parler à la Chambre, car si les machines et les appareils utilisés à l'étape initiale coûtent cher, ils ont